

Conseil Municipal du 12 décembre 2022

à 18h00

N°ordre 39
N° identifiant 2022-0307

Titre Convention de recherche et développement partagés relative à la gestion du linéaire de falaises de la ville de Poitiers avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)

Rapporteur(s) Mme Léonore MONCOND'HUY
Date de la convocation 02/12/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Frankie ANGEBAULT

PJ.
Convention de recherche & développement partagés relative à la gestion du linéaire de falaises de la ville de Poitiers
Mémoire technique en annexe à la convention

Membres en exercice 53
Quorum 27

Présents	46	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD - M. Vincent GATEL Adjoint M. Frankie ANGEBAULT - Mme Béatrice BEJANIN - M. Bastien BERNELA - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Alain CLAEYS - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - Mme Clémence POURROY - M. Pierre-Étienne ROUET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT - Mme Chantal NOCQUET - M. Aloïs GABORIT - Mme Myriam MARCIL - Mme Samira BARRO-KONATÉ - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre NÉNEZ - M. Théo SAGET Conseillers municipaux</p>
----------	----	---

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	7	Mandants	Mandataires
		Mme Solange LAOUDJAMAÏ	M. Anthony BROTTIER
		M. Maxime PÉDEBOSCQ	Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER
		Mme Lucile VALLET	M. François BLANCHARD
		Mme Lisa BELLUCO	Mme Élodie BONNAFOUS
		Mme Alexandra DUVAL	Mme Hélène PAUMIER
		Mme Julie FONTAINE	M. Bastien BERNELA
		Mme Alexandra BESNARD	M. Charles REVERCHON-BILLOT

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n° 1 à 34 et de la n° 36 à 47. La délibération n° 35 est retirée.</p> <p>Sorties de Mmes Élodie BONNAFOUS (mandataire de Mme Lisa BELLUCO), Laurence DAURY-REIG et Hélène PAUMIER (mandataire de Mme Alexandra DUVAL).</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	Commission Transition écologique et résilience
------------------------------------	--

Service référent	Direction générale des services Mission Prévention - Gestion de crise - Résilience
------------------	---

La ville de Poitiers comprend environ 35 km de falaises. Des chutes de pierres peuvent occasionner des dégâts sur les biens et mettre en danger les habitants qui résident aux pieds des falaises. La Maire a la responsabilité de la sécurité des habitants au titre de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales. Les alertes des habitants ont augmenté ces derniers mois. La baisse générale de l'entretien des falaises associée aux effets du changement climatique participent à l'augmentation de l'exposition au risque. Pour répondre au devoir d'alerte de la municipalité se doit de disposer d'un diagnostic global sur la situation des falaises. Ce diagnostic permettra de définir les interventions nécessaires sur le patrimoine de la commune et d'alerter les propriétaires sur leurs responsabilités. La convention prévoit l'établissement de fiches de préconisations hiérarchisées en fonction du degré d'urgence des interventions nécessaires. Le diagnostic sera réalisé sur une durée de 24 mois et pour **un montant total de 244 600 € TTC**.

Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) cofinance à hauteur de **37 000 €** dans le cadre de sa mission de recherche. Ces travaux permettront l'établissement de fiches pour chaque parcelle. Les falaises y sont inventoriées, les propriétaires identifiés, l'état général décrit. Une hiérarchisation des interventions sera établie. La production de cette information viendra intégrer notre Système d'information géographique et permettra un suivi global des falaises et des interventions par les propriétaires sur les parcelles privées et nos interventions sur les propriétés ville. Un système innovant d'exploration par laser (Lidar) sera déployé pour approfondir l'examen des falaises. Cette étude doit être suivie de travaux nécessaires pour assurer la sécurité des habitants de Poitiers. La Direction départementale des territoire (DDT) est également associée au pilotage de ce projet en lien avec son rôle dans l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Mouvements de Terrain.

Ces résultats seront valorisés auprès des habitants des zones concernés pour les mobiliser sur la réduction des vulnérabilités liées aux falaises. Un accompagnement des propriétaires sera également étudié pour leur faciliter l'accès aux financements lorsqu'ils sont possibles dans le cadre du fonds « Barnier ».

Pour réduire le coût conséquent de cette étude pour la Ville a demandé en anticipation une subvention sur le fonds « Barnier » à hauteur de 50 % sur le reste à charge. Soit une demande de financement de 103 800 €. Le reste à charge final pour la ville est ainsi de 103 800 €.

La subvention versée pourra faire l'objet d'acomptes conformément au plan de financement de la convention en annexe.

Tableau récapitulatif des montants :

Montants	H.T.	TTC
Part Ville étude BRGM (80%)	148.000,00 €	177.600,00 €
Part BRGM (20% - pas de TVA)	37.000,00 €	37.000,00 €
Radar Lidar (100% Ville)	25.000,00 €	30.000,00 €
TOTAL Général	210.000,00 €	244.600,00 €
Total part Ville sans subvention Fonds Barnier	173.000,00 €	207.600,00 €
Subvention Fonds Barnier (50% part Ville + radar)	86.500,00 €	103.800,00 €
Total part Ville avec Subvention Fonds Barnier	86.500,00 €	103.800,00 €

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'accepter les financements tels que définis ci-dessus**
- **de valider la demande de subvention réalisée auprès de l'État**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention en annexe à la délibération**
- **d'imputer la dépense correspondante, soit 207 600 €, à l'opération 3100 « patrimoine et immobilier - investissement courant », article 2041641 du budget Principal**

- d'imputer la recette correspondante, soit 103 800 €, à l'opération 3100 « Patrimoine et immobilier - investissement courant », article 1311 du budget Principal.

POUR	48		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	5	Mme Élodie BONNAFOUS, Mme Laurence DAURY REIG, Mme Alexandra DUVAL, Mme Hélène PAUMIER, Mme Lisa BELLUCO.	Frankie ANGEBAULT



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	16 décembre 2022	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	14 décembre 2022	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20221212-168301- DE-1-1
Nomenclature Préfecture	1.4	Autres types de contrats	